



Conseil

Distr. générale
3 juin 2004
Français
Original: anglais

Dixième session

Kingston (Jamaïque)

24 mai-4 juin 2004

Déclaration du Président sur les travaux du Conseil à la dixième session

1. La dixième session de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston (Jamaïque) du 24 mai au 4 juin 2004.

Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 90^e séance, le 24 mai 2004, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la dixième session (ISBA/10/C/3).

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil

3. À la 90^e séance, le 24 mai 2004, Baïdy Diène (Sénégal) a été élu Président du Conseil pour 2004. Par la suite, à l'issue de consultations entre les groupes régionaux, les représentants du Brésil (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Arabie saoudite (Groupe des États d'Asie), de l'Espagne (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) et de la Pologne (Groupe des États d'Europe orientale) ont été élus Vice-Présidents.

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique

4. À la 90^e séance, le 24 mai 2004, Jean-Marie Auzende (France) a été élu au siège devenu vacant à la Commission juridique et technique à la suite de la démission de Jean-Pierre Lenoble (France).

Budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2005-2006 et rapport de la Commission des finances

5. À sa 92^e séance, le 1^{er} juin 2004, le Conseil a reçu le rapport de la Commission des finances (ISBA/10/A/6-ISBA/10/C/7) et a pris note de la teneur de ce rapport, tel qu'il a été présenté par Hasjim Djalal (Indonésie), Président de la Commission. Le Conseil a examiné le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2005-2006, publié sous la cote ISBA/10/A/4/Rev.1-ISBA/10/C/6/Rev.1. En procédant à cet examen, il a tenu compte des recommandations de la Commission

des finances. Il a recommandé à l'Assemblée d'adopter le budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2005-2006, dont le montant s'élève à 10 816 700 dollars. Le Conseil a instamment prié les membres de l'Autorité de verser leurs quotes-parts ponctuellement et dans leur intégralité, comme l'a recommandé la Commission des finances dans son rapport.

6. En ce qui concerne la participation des membres de la Commission juridique et technique et des membres de la Commission des finances venant de pays en développement, M. Djalal a remercié Yury Kazmin, l'Angola, la Namibie et l'Oman de leurs contributions au fonds d'affectation spéciale volontaire. Il a également remercié la Norvège de l'« effort touchant » qu'elle avait fait en versant une contribution de 25 000 dollars au fonds. Le Conseil a remercié la Norvège de sa contribution par acclamation. M. Djalal a demandé à tous les membres de l'Autorité, ainsi qu'aux autres entités en mesure de le faire, de contribuer au fonds d'affectation spéciale volontaire.

Rapport de la Commission juridique et technique

7. À sa 91^e séance, le 31 mai 2004, le Conseil a reçu le rapport du Président de la Commission juridique et technique sur les travaux de la Commission durant la dixième session (ISBA/10/C/4). Le rapport a été présenté par Frida Maria Armas Pfirter (Argentine), qui a d'abord exprimé ses condoléances au nom de la Commission pour le décès tragique, le 30 mai 2004, d'Helmut Beiersdorf (Allemagne), membre de la Commission. Le Conseil a pris note de la teneur du rapport. Les membres du Conseil ont également remercié la Commission des travaux qu'elle avait accomplis lors de la dixième session.

8. Deux membres du Conseil ont pris note de l'évaluation positive qu'avait faite la Commission des rapports annuels des contractants et se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par la plupart des contractants pour présenter leurs rapports annuels en suivant la forme et la structure recommandées par la Commission. Le Conseil a également noté que la Commission avait poursuivi la discussion préliminaire sur les questions concernant la biodiversité dans la Zone qu'elle avait entamée à la neuvième session en en débattant de nouveau à la dixième session. Les membres du Conseil ont appuyé l'action menée par la Commission pour protéger le milieu marin et gérer les ressources biologiques des océans. Le Conseil a également noté avec une reconnaissance mêlée de profonde tristesse que, comme la Commission l'avait demandé à la neuvième session, feu Helmut Beiersdorf avait été prié de rédiger une proposition pour un séminaire sur la protection du milieu marin et de la biodiversité de la haute mer pendant les activités de prospection et d'exploration des ressources minérales dans la Zone; cette proposition avait servi de base au secrétariat pour planifier un atelier qui aurait lieu du 6 au 10 septembre 2004.

Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque

9. Le Conseil a examiné l'Accord complémentaire conclu entre l'Autorité et le Gouvernement jamaïcain le 17 décembre 2004, tel qu'il figure dans le document ISBA/10/A/2-ISBA/10/C/2. Il a été informé par le Secrétaire général que l'Accord complémentaire était calqué sur les arrangements internationaux usuels du même

type. Il a également été informé par le Président de la Commission des finances que celle-ci n'avait rien à redire aux incidences financières de l'Accord et recommandait au Conseil et à l'Assemblée de l'approuver, comme elle l'indiquait dans son rapport (ISBA/10/A/6-ISBA/10/C/7). Ayant examiné l'Accord, le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée de l'approuver.

Considérations liées à la réglementation des activités de prospection et d'exploration des sulfures polymétalliques et des agrégats riches en cobalt dans la Zone

10. À sa 93^e séance, le 2 juin 2004, le Conseil a examiné les dispositions du projet de règlement sur les sulfures polymétalliques et les agrégats riches en cobalt. La plupart des membres ayant déclaré avoir besoin de temps pour étudier le texte et consulter leur gouvernement, ils hésitaient à discuter du détail des différentes dispositions. Des questions ont toutefois été posées en ce qui concerne la responsabilité des contractants pour les dommages graves à l'environnement. Un membre du Conseil a noté que les petits États côtiers risquaient de ne pas être en mesure de surveiller convenablement les incidences sur l'environnement des activités de prospection ou d'exploration menées par des contractants dans leur voisinage. En outre, certains membres ont émis des doutes quant à la taille proposée des blocs et le fait qu'ils devaient être contigus. Par ailleurs, le Conseil avait conscience de la nécessité de surveiller sur les marchés le coût des minéraux contenus dans les gisements et des techniques d'extraction, vu les progrès technologiques. Il a également reconnu que les deux ressources, les sulfures polymétalliques et les agrégats riches en cobalt, étaient de nature fondamentalement différente et qu'il fallait donc des dispositions différentes pour les réglementer. Le secrétariat a informé le Conseil que des notes explicatives seraient fournies sur certaines des questions techniques abordées dans le projet de règlement pour permettre aux délégations de mieux comprendre ce texte avant son examen à la onzième session.

Prochaine réunion du Conseil

11. La prochaine réunion du Conseil aura lieu en 2005 à des dates qui seront arrêtées après consultations entre le Secrétaire général et les départements concernés de l'Organisation des Nations Unies et qui seront annoncées à l'Assemblée.